



NATIONS UNIES

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

*Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »), qui ont fermé en 2015 et 2017 respectivement.*

# ALLOCUTION

PRÉSIDENTE

*(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)*

New York, le 19 octobre 2022

## Allocution devant l'Assemblée Générale des Nations Unies Mme la Juge Graciela Gatti Santana, Présidente du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux 19 octobre 2022

**Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

[Bonjour, c'est un grand privilège pour moi de prendre la parole devant vous aujourd'hui pour la première fois en qualité de Présidente du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. Permettez moi de saluer tout spécialement les délégations hispanophones avant de poursuivre mon allocution dans les deux langues de travail du Mécanisme, l'anglais et le français.]

Tout d'abord, je tiens à féliciter Son Excellence M. Csaba Kőrösi, de Hongrie, pour son élection en tant que Président de la soixante-dix septième session de l'Assemblée générale. Je vous adresse, Excellence, tous mes vœux de réussite dans les efforts extraordinaires que vous déployez pour trouver des solutions aux crises complexes et interconnectées que le monde traverse, fondées sur la solidarité, la durabilité et la science.

Je saisis également cette occasion pour saluer l'immense contribution apportée par mon prédécesseur, le Juge Carmel Agius, au Mécanisme et de manière plus générale à la justice pénale internationale. Au nom du Mécanisme, de ses juges et des membres de son personnel, je souhaite le remercier sincèrement pour sa direction avisée et efficace. Me tournant vers l'avenir, mon objectif est de mettre à profit les solides réalisations accomplies par le Mécanisme et de faire avancer, avec succès, l'institution à l'étape suivante.

**Monsieur le Président,**

Vous avez sous les yeux le dixième rapport annuel du Mécanisme. La présentation de ce rapport en particulier marque une étape décisive pour le Mécanisme. Le 1er juillet 2022, le jour même où j'ai pris mes nouvelles fonctions de Présidente, la division d'Arusha célébrait ses dix années d'opérations depuis



qu'elle a pris en charge les responsabilités du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le TPIR). J'ai débuté ma présidence à Arusha et ma présence sur place, à cette date spéciale, m'a fait prendre pleinement conscience du chemin que nous avons parcouru ensemble depuis juillet 2012.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous informer que, à l'exception d'une procédure en appel, toutes les affaires du TPIY liées aux crimes les plus graves sont maintenant closes. De même, à l'exception d'un procès, nous avons statué sur toutes les affaires du TPIR qui devaient être jugées par le Mécanisme. Permettez moi de féliciter le Procureur Serge Brammertz et son équipe pour les efforts exceptionnels qu'ils ont déployés pour retrouver les derniers fugitifs mis en accusation par le Tribunal pour le Rwanda. Après la confirmation par l'Accusation du décès de deux fugitifs notoires, accusés d'avoir joué des rôles clés dans le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, seuls quatre fugitifs sont encore en liberté. Le Procureur œuvre en étroite collaboration avec la République du Rwanda et plusieurs autres États partenaires cruciaux afin que ces personnes soient retrouvées et traduites en justice au Rwanda.

Les prochaines années seront donc marquées par la transition du Mécanisme, qui, après avoir été un tribunal pleinement opérationnel deviendra une institution véritablement résiduelle. Il est évident que la réduction nécessaire des effectifs qui l'accompagne posera des défis et que cette transition ne sera pas facile. Peu importe à quel point nous sommes en mesure de réduire notre institution, notre mandat unique et important comporte un certain nombre de tâches à long terme et exige que nous poursuivions notre travail dans le respect des normes internationales les plus strictes. Nous entendons également le faire en nous engageant pleinement en faveur de l'égalité des sexes, conformément à la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Je dis cela en tant que toute première femme à avoir été nommée Présidente du Mécanisme.

### **Monsieur le Président,**

Le Mécanisme a fait l'objet récemment du quatrième examen de l'avancement de ses travaux par le Conseil de sécurité. Ce processus a abouti à la résolution 2637 (2022), qui contient des orientations claires s'agissant de ce que la communauté internationale attend de nous. Dans ce contexte, j'ai établi les priorités suivantes dans le cadre de ma présidence :

Premièrement, achever de façon efficiente, efficace et équitable les procès restants, en première instance comme en appel ;

Deuxièmement, diriger les efforts déployés pour mettre au point une stratégie globale visant à guider le Mécanisme dans sa transition continue d'un tribunal opérationnel à une institution véritablement résiduelle ;

Troisièmement, consolider les réalisations des Tribunaux *ad hoc* et du Mécanisme et préserver leur précieux héritage, tout en renforçant la coordination et la collaboration entre les organes et les divisions.

S'agissant de ma première priorité, grâce à l'excellent travail de nos juges et personnel dévoués, je peux faire état d'avancées décisives pour ce qui est de nos procédures en première instance et en appel en cours.



Dans l'affaire mettant en cause Félicien Kabuga, les parties ont fait leurs déclarations liminaires le mois dernier, les 29 et 30 septembre. L'Accusation a débuté la présentation de ses moyens de preuve il y a deux semaines, soit le 5 octobre. Pour le moment, compte tenu de l'état de santé de Félicien Kabuga, la Chambre de première instance tient des audiences trois fois par semaine, deux heures par jour. Conformément à la décision rendue le 13 juin 2022 par la Chambre, le procès se tient à La Haye, mais tant la division d'Arusha que l'antenne du Mécanisme à Kigali apportent également leur soutien dans le cadre de ce procès. Grâce à la mise en œuvre d'une technologie de pointe en salle d'audience permettant la participation à distance et en vue d'optimiser les coûts et de faciliter la logistique, il est prévu qu'un certain nombre de témoins déposent depuis ces lieux. La préparation et la conduite de ce procès illustrent parfaitement l'engagement pris par le Mécanisme de renforcer la coordination entre les divisions et l'utilisation efficace de ses ressources limitées.

### **Monsieur le Président,**

Tandis que s'ouvre le procès dans la dernière affaire du TPIR, la dernière affaire du TPIY arrive bientôt à son terme. Je fais référence ici à la procédure en appel dans l'affaire concernant Jovica Stanišić et Franko Simatović. J'ai à présent l'honneur de présider les débats en ma nouvelle qualité de Présidente de la Chambre d'appel et j'ai le plaisir de confirmer que l'arrêt dans cette affaire devrait être rendu comme prévu, au plus tard l'année prochaine en juin.

S'agissant de ma deuxième priorité, il est important de souligner que toutes les fonctions du Mécanisme ne s'achèveront pas avec la fin des audiences. Loin s'en faut. Nos fonctions résiduelles se poursuivront dans des domaines tels que la protection des témoins, le suivi des affaires renvoyées devant les juridictions nationales, la conservation des archives et l'assistance aux juridictions nationales. En outre, nous avons une obligation continue à l'égard des personnes condamnées par le Mécanisme ou par les Tribunaux qui l'ont précédé. Actuellement, 46 personnes purgent leur peine dans 13 États chargés de l'exécution des peines. Les juges indépendants inscrits sur la liste des juges du Mécanisme sont régulièrement appelés à trancher ces questions diverses. L'exécution des peines en particulier exige toute mon attention en tant que Présidente, étant donné que je suis chargée de statuer sur l'ensemble des demandes de grâce, de commutation de peine ou de libération anticipée. Mon engagement consiste à exercer ce pouvoir discrétionnaire de façon transparente et équitable et conformément au cadre juridique établi.

En 2010, la communauté internationale a pris la responsabilité de créer un mécanisme résiduel pour prendre la suite des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex Yougoslavie. La communauté internationale a donc également la responsabilité de la fermeture définitive du Mécanisme. Mais ceci doit se faire de telle sorte que les précieuses contributions de ces institutions soient sauvegardées et leur héritage préservé. En ma qualité de Présidente, je dirigerai les efforts visant à mettre au point une stratégie interne et à explorer les options concernant le transfert de certaines activités du Mécanisme à d'autres organismes, et ce, dans le respect de l'indépendance judiciaire et des droits des personnes placées sous la responsabilité du Mécanisme.

Ce point est étroitement lié à ma troisième priorité — préserver l'héritage des Tribunaux et du Mécanisme. La création de juridictions internationales a clairement constitué une étape importante dans la mise en place d'un système multilatéral qui mette fin à l'impunité pour les crimes les plus graves. Et pourtant, la situation actuelle dans le monde montre une fois de plus que leur existence à elle



seule ne suffit pas pour assurer la paix et faire progresser l'état de droit. La confiance de la communauté internationale en un système crédible de justice pénale internationale pourrait être ébranlée sans des stratégies et un soutien à long terme.

Dans ce contexte, le Mécanisme, tout comme d'autres juridictions internationales, continuera d'avoir besoin que tous les États fournissent un appui durable dans deux domaines principaux, à savoir la coopération et les ressources.

### **Monsieur le Président,**

La coopération est indispensable en matière d'exécution des peines et restera cruciale pendant les années à venir, jusqu'à ce que toutes les peines prononcées par les Tribunaux *ad hoc* et le Mécanisme aient été purgées. Je souhaite exprimer ma profonde gratitude aux 13 États chargés de l'exécution des peines qui ont assumé des responsabilités supplémentaires à cet égard. Nous dépendons largement de cette coopération et adressons un appel pressant aux autres États afin qu'ils acceptent une répartition de la charge et envisagent de participer à l'exécution des peines de nos condamnés. En effet, à moins que d'autres États ne se manifestent, le Mécanisme ne sera pas en mesure de s'acquitter de cette fonction qui lui a été confiée dans ce domaine important, et ce avec les ressources existantes ou conformément à son cadre juridique actuel.

S'agissant des questions d'outrage, la coopération des États est également d'une importance cruciale. Il est impératif que le Mécanisme soit en mesure de préserver l'intégrité des procédures judiciaires et de défendre l'état de droit à travers la bonne administration de la justice. Selon notre Statut, le Mécanisme envisage de renvoyer les affaires d'outrage aux juridictions nationales, selon ce que commandent l'intérêt de la justice et l'opportunité. Cependant, le renvoi n'est pas toujours possible, comme nous l'avons vu avec une affaire en particulier concernant la République de Serbie où les conditions requises n'étaient pas remplies. Malheureusement, le refus persistant de la Serbie d'arrêter et de transférer Petar Jojić et Vjerica Radeta au Mécanisme constitue une violation des obligations qui sont les siennes en vertu de la Charte des Nations Unies et met à mal cette intégrité même.

Un autre exemple regrettable dans lequel un État n'a pas respecté ses obligations internationales concerne la situation des huit personnes qui ont été réinstallées en République du Niger en décembre 2021, conformément à un accord conclu entre l'ONU et le Niger. Si ces huit personnes se trouvent encore là bas, elles sont toujours menacées d'expulsion. Ce sont des personnes libres qui ont été acquittées ou ont purgé leur peine, et pourtant leurs déplacements font l'objet de restrictions, et elles ont été dépouillées de leurs papiers d'identité et vivent *de facto* sous assignation à résidence. Le Mécanisme a pris de nombreuses mesures judiciaires et diplomatiques et a sollicité le soutien du Conseil de sécurité pour régler cette situation. Malheureusement, en vain. Je crains que, sans l'appui et la bonne foi des États Membres, le Mécanisme ne soit pas en mesure de trouver une solution à ce problème qui perdure.

Enfin, afin de rester opérationnel et de continuer de produire des résultats, le Mécanisme aura besoin de ressources suffisantes. À cet égard, les considérations financières ne doivent pas prendre le dessus sur le processus judiciaire. Le Mécanisme continuera de réduire ses effectifs et de rationaliser ses activités et ses dépenses dans la mesure du possible. Cependant, il y a une ligne que nous ne pouvons



franchir si nous devons nous acquitter de notre mandat et, en tant que tribunal, nous devons toujours garder à l'esprit les droits fondamentaux des personnes qui relèvent de notre compétence. J'exhorte par conséquent les États Membres à soutenir la proposition de budget que nous venons de présenter, qui est aussi modeste que possible. De notre côté, nous continuerons d'œuvrer pour la justice, de façon équitable, efficace et responsable qui permet aux États Membres et autres parties prenantes de comprendre nos activités ainsi que les contributions apportées par les Tribunaux *ad hoc*.

**Monsieur le Président,**

[Je vais maintenant reprendre en espagnol pour conclure sur certaines réflexions personnelles.]

Depuis que j'ai pris mes fonctions de Présidente, j'ai eu l'occasion de me rendre dans deux des pays les plus concernés par les travaux du Mécanisme : la Bosnie Herzégovine et le Rwanda. J'ai participé à la vingt-septième commémoration du génocide de Srebrenica en juillet, et, le mois dernier, j'ai visité un certain nombre de monuments à la mémoire des victimes à Kigali et aux alentours et j'ai rencontré des rescapés du génocide des Tutsis en 1994. Ces rencontres m'ont profondément marquée, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel, et ont renforcé l'engagement que j'ai pris de préserver l'héritage des Tribunaux *ad hoc* et du Mécanisme. Ces trois institutions ont apporté du réconfort aux victimes des conflits en question et ont été une inspiration pour les autres juridictions internationales.

Cependant, si le monde fait face à une multitude de nouveaux défis, le traumatisme des victimes perdure néanmoins. Malheureusement, nous constatons aussi un regain du déni du génocide, du révisionnisme historique et de la glorification des personnes condamnées pour crimes de guerre. Ces phénomènes visent à déshumaniser les victimes et à les priver de justice et de reconnaissance ; ils déforment la vérité et nient l'expérience vécue par celles et ceux qui ont enduré les plus grandes souffrances. J'appelle par conséquent la communauté internationale non seulement à soutenir le Mécanisme jusqu'à ce que nous ayons accompli notre mandat, mais aussi à rester vigilante et résolue dans la lutte contre ces schémas sociétaux qui se nourrissent de haine, d'incitation et du déni des crimes passés, où qu'ils surgissent.

Je vous remercie.

\*\*\*

---

Pour en savoir plus, veuillez prendre contact avec le Bureau chargé des relations extérieures

Tél. : Arusha +255 (0)27 256 5376  
Tél. : La Haye : +31 (0)70 512 5691  
Adresse électronique : [mict-press@un.org](mailto:mict-press@un.org)

Le Mécanisme sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#), [LinkedIn](#)

[www.irmct.org](http://www.irmct.org)